



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5080138

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 8925
N/REF : 3/08/2025 0H45 C:023638 I:27254
V/REF : S.742-OSTW59795

SDC 'Aurea'
C/O FONCIA LYON MARCY
Résidence le Diademe
ROUTE DE SAIN BEL
69280 MARCY L'ETOILE

V/REF.IMM. 1587
IMMEUBLE : AUREA
15/17 RUE DU CONTAL
69890 LA TOUR DE SALVAGNY

Vaulx en Velin, le 01 Aout 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEES N 15/17
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : M. M.A. MORAT

CONTROLE ET ENTRETIEN DE 2 POMPES DE RELEVAGE
2 FOIS / L'AN

OBSERVATION :
POMPES NON INSTALLEES LORS DE NOTRE VISITE DU 10/09/2012

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Aout de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P0 \quad (\quad 0,15 \quad + \quad 0,85 \quad \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1} \quad)$$

P' Prix révisé H.T.
P0 Prix contractuel H.T.
ICHTrev-TS1 est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE
connu a la date d'effet du Contrat
ICHTrev-TS1' est le dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/08/2025

Prix de base du contrat : 196,00

Indice ICHTrev-TS1	Mois de l'indice de base	: 04/2013	Valeur :	111,5
	Mois de l'indice de révision	: 03/2025	Valeur :	143,8



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5080138

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Entretien 2 pompes de relevage	2/AN	244,21	244,21
TOTAL H.T.				244,21
T.V.A. a 10,00%				24,42
TOTAL T.T.C.En EURO				268,63

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Septembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.